



Saint-Maurice, le 3 avril 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Projet de fin d'exploitation de la carrière des Râpes : la population agaunoise tranchera**

**Le référendum déposé contre le projet de fin d'exploitation de la carrière des Râpes est recevable. Le Conseil municipal de Saint-Maurice a fixé la date du vote populaire : le 28 septembre 2025. Rappel des faits et des enjeux.**

L'extraction de la roche de la carrière des Râpes, située sur le territoire de Saint-Maurice, a débuté en 1959. Si l'exploitation était intensive à ses débuts, elle est depuis quelques années plus apaisée. Propriétaire des lieux, les Bourgeoisies de Saint-Maurice et Mex ont souhaité malgré tout fixer un terme à cette aventure. Pour ce faire, la Bourgeoisie de St-Maurice a travaillé sur un projet qui définit la dernière phase de vie de la carrière.

#### **Nuisances contre bénéfiques environnementaux**

Etudié et analysé de près, Le Conseil municipal s'est prononcé unanimement en sa faveur. Puis présenté au Conseil général de Saint-Maurice, celui-ci a convaincu la majorité des quelque 30 conseillers généraux. « Certes, détaille Xavier Lavanchy, notre pouvoir se limite formellement à vérifier la conformité du projet avec le cadre légal, mais notre rôle consiste aussi à faire une pesée d'intérêts entre les bénéfiques et les désavantages pour la collectivité. Nous avons jugé que les aspects positifs d'un retour à la nature planifié et privilégiant la biodiversité l'emportaient, les nuisances sonores ou liées à la poussière étant suffisamment mises sous contrôle, grâce à l'adoption des dispositions restrictives du règlement. » Un projet de modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) a donc été rédigé, assorti d'un plan d'aménagement détaillé (PAD). S'en est suivie la mise à l'enquête du projet (2022) avec le dépôt d'une cinquantaine d'oppositions levées par les décisions des Conseils municipaux et généraux

#### **«Comment souhaite-t-on que l'exploitation de la carrière se termine?»**

Le 14 février 2025, un comité référendaire déposait 935 signatures au greffe communal. Après traitement, le Conseil municipal a validé 883 signatures en séance du 2 avril dernier et a fixé la date du vote. Les Agaunois seront donc appelés à se prononcer le 28 septembre 2025, date des prochaines votations fédérales.

Si les autorités municipales ne sont pas directement impliquées dans cette aventure, le projet étant porté par la Bourgeoisie de Saint-Maurice, elles ont cependant jugé le projet conforme au cadre législatif communal et pertinent pour la commune. « La question qui se pose en filigrane derrière ce dossier est simple, explique le président Xavier Lavanchy: comment souhaite-t-on que l'exploitation de la carrière des Râpes se termine? Si on ne fait rien, la nature devrait se réinstaller de manière complètement désordonnée dans une ancienne carrière qui resterait à l'abandon en falaise et dont la cavité serait au mieux rebouchée. La force de l'idée proposée est de poser les bases d'un vrai projet environnemental et paysager avec un horizon à 30 ans. On ne peut décemment pas considérer les maigres repousses actuelles d'herbe sur les parois rocheuses défigurées et les espèces invasives qui s'y installent comme un retour de la nature. »



# Saint-Maurice

Durant les 15 premières années, l'extraction cohabitera avec du remplissage progressif, à l'aide de matériaux non pollués. Dès la 16<sup>e</sup> année, elle s'arrêtera, laissant place à 15 nouvelles années de remplissage et de renaturation progressive, selon un programme approuvé par le WWF et Pro Natura.

## **Le «traumatisme» d'une époque révolue**

« Les opposants sont préoccupés par la phase d'exploitation. Le Conseil municipal comprend bien les vieilles peurs que cela peut réveiller, concède Xavier Lavanchy. Il fut un temps où Saint-Maurice connaissait chaque jour une ou deux explosions. Mais cette époque est définitivement révolue. » Le projet présenté au Conseil général garantit en effet une limite annuelle de six explosions en principe et, dans tous les cas, un plafonnement de la charge globale annuelle d'explosifs.

« Nous pouvons aussi comprendre les angoisses des habitants du hameau des Cases et des autres riverains pour la préservation de leurs bâtiments. Les mesures faites sur place à la demande de ceux qui souhaitent en bénéficier et qui ont été versées au dossier ne révèlent aucune lésion à ce jour. Le Conseil municipal a veillé à ce que le processus mis en place dans le règlement garantisse si besoin la préservation des droits des éventuels futurs lésés. »

## **Notification de la décision et débat public**

En attendant le verdict populaire de septembre, la Commune poursuit les démarches administratives, le projet étant conforme à son sens au cadre législatif en matière d'aménagement du territoire et d'environnement. Les opposants vont recevoir la notification de la décision communale de levée des oppositions. Cette notification fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel et au pilier public. Si intérêt, tout citoyen pourra avoir accès dès le 11 avril prochain au dossier complet auprès du greffe communal pendant 30 jours. La publication et la notification ouvriront le délai d'un recours auprès du Conseil d'État.

« Nous allons également proposer une information publique où partisans et opposants pourront débattre et faire valoir leurs arguments. » La population de Saint-Maurice aura le dernier mot. « Le Conseil municipal a mené ce processus avec rigueur et transparence, nous poursuivons dans cette même logique de responsabilité et d'engagement. »

---

## **Contact**

**Xavier Lavanchy**, président, 079 699 23 37, [xavier.lavanchy@st-maurice.ch](mailto:xavier.lavanchy@st-maurice.ch)